



Message du Conseil communal au Conseil général N° 84 du 21 novembre 2016

Objet : *Approbation des budgets communaux et bourgeois 2017.*

1. INTRODUCTION

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année.

Le budget de la Municipalité qui est soumis à votre approbation affiche un excédent de charges de **Fr. 644'780.-**, il résulte d'un total de charges de Fr. 27'259'350.- (+0.98%) et de Fr. 26'614'570.- de revenus (- 1.33 %).

Au niveau des charges structurelles de fonctionnement, le Conseil communal a élaboré le budget sous revue en adoptant le principe de les contenir au niveau des charges des exercices précédents. Cette option permet de maîtriser les charges structurelles.

Le Conseil communal, à l'instar d'autres communes jurassiennes, constate que les prévisions de recettes fiscales ne montrent aucun signe de progression. Il relève également que l'indice des ressources s'établit à 76.57 pour l'année 2015 alors qu'il affichait 73,00 pour l'année 2014. L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100.

Quant à son revenu fiscal harmonisé (RH) il s'établissait à 14'077'031 en 2014 ; il se monte à 14'983'775 pour l'année 2015. Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes jurassiennes.

Ces deux indices servent de base à la péréquation financière entre les communes. Un indice qui diminue a pour effet direct une augmentation de la contribution au titre de la péréquation financière. A l'inverse, quand la valeur de l'indice augmente la contribution diminue.

Pour l'établissement de son budget 2017, la commune de Haute-Sorne sera confrontée à une diminution du versement du fonds de péréquation de Fr. 462'600.-, le versement s'établira à Fr. 1'793'000.- contre Fr. 2'255'600.- en 2016.

A noter que le budget 2017 bénéficie encore, et ceci pour la dernière année, de l'attribution extraordinaire qu'est le subside d'aide aux fusions, prévue annuellement de 2013 jusqu'en 2017 à hauteur de Fr. 240'000.-.

Durant les 4 premières années de vie de la commune mixte de Haute-Sorne, le Conseil Communal a mis l'accent sur la gestion financière relative au fonctionnement général de la commune, en accentuant ses efforts sur les charges structurelles et en constatant son impuissance face aux dépenses induites de la répartition des charges Etat – Communes.

Les résultats obtenus démontrent que l'objectif de maîtrise des charges structurelles est atteint ; malgré tout, il est nécessaire de ne pas fléchir et de continuer à être vigilant afin de maintenir le bon équilibre entre les besoins réels et les dépenses à engager.

En ce qui concerne les investissements, la période écoulée a été nécessaire pour absorber les projets développés et dont la réalisation a débuté avant la fusion. Ces projets ayant été menés à terme (à quelques exceptions près), cela a permis d'établir les charges financières qui découlent de ces réalisations et de consolider la gestion de la dette.

Le Conseil Communal a programmé une planification sur deux ans des investissements à réaliser, ceci afin de répartir dans le temps les charges financières en découlant. Afin de mesurer leur impact sur les finances communales, ces charges ont été intégrées dans le budget de fonctionnement 2017.

Le Conseil Communal a également pris en compte les effets directs des mesures du programme cantonal OPTI-MA, sur les finances communales, soit une participation plus importante aux charges de l'enseignement (Fr. 165'000.- de charges en plus) ainsi qu'une diminution de la rétrocession des impôts frontaliers. (Fr. 165'000.- de produits en moins). C'est donc une charge nette de Fr. 330'000.- qu'il faut absorber par le biais du compte communal.

Lors de la fusion au 01.01.2013, le découvert était de Fr. 3'475'115.-. Après attribution des résultats excédentaires 2013, 2014 et 2015, ce découvert a été amorti et se monte 1'273'864.- au 31.12.2015. Il est cependant important de rappeler qu'un budget déficitaire accentue le découvert, s'il se confirme !

En résumé, avec un budget de 27,25 m^{ns} de charges et de 26.61 m^{ns} de revenus, le déficit de Fr. 644'780.- représente le 2,42% des revenus, (2016, Fr. 21'920 soit 0,09%).

	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	27'259'350	26'995'270	+264'080	+0.98 %
Revenus en Fr.	26'614'570	26'973'350	-358'780	-1.33 %
Excédent de charges en Fr.	644'780	21'920	621'360	

Pour planifier l'avenir de la commune mixte de Haute-Sorne, le Conseil Communal dispose des outils suivants :

N°	Objet	Description tâche	Etat	Date / délai
1.1	Programme de législature	Màj en février 2016		
3.0	Planification financière	Màj en janvier 2015 / prochaine en mars 2017		
4.0	Révision règlements communaux / Harmonisation des taxes	Dans les 5 ans qui suivent la fusion, selon la convention	En cours	31.12.2017

Le cadre juridique

Conformément au règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Haute-Sorne (désigné ci-après RO), l'adoption des budgets et la fixation des taux d'impôts communaux ordinaires, spéciaux et extraordinaires, relèvent de la compétence du Conseil Général, ceci au sens de l'art. 29 al. 4.

Législation cantonale : Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)

Art. 2 Les finances communales sont gérées conformément aux principes de la légalité, de **l'équilibre budgétaire** du compte de fonctionnement à moyen terme, de l'emploi judicieux des moyens selon un ordre prioritaire et débouchant sur la variante la plus favorable.

Art. 22 Le Conseil communal établit un **plan financier** valable pour cinq ans et revu tous les deux ans.

Il comprend :

1. Une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de fonctionnement ;
2. Une synthèse des investissements ;
3. Une estimation des besoins financiers découlant des deux premiers points, les possibilités de financement ;
4. Une vue d'ensemble de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

2. EXAMENS DES CHARGES

Un tableau récapitulatif des variations par rapport au budget 2016 se trouve en annexe (B-2)

Charges communales

Pour rappel, les charges suivantes sont de la compétence de la Municipalité : l'Administration générale, les Travaux publics, la Police, l'Urbanisme, l'Entretien des réseaux, la Culture et le sport. Les charges de l'école, notamment l'entretien des bâtiments et les moyens d'enseignement relèvent également en partie de la compétence de la Municipalité.

Le Conseil communal a procédé à l'élaboration du budget en tenant compte de différents éléments, tels que :

- les comptes définitifs 2015 ; les comptes provisoires 2016 ;
- les besoins découlant du fonctionnement ;
- les décisions ayant une influence directe sur le fonctionnement du ménage communal ;
- les effets des différents règlements approuvés par le Conseil général en 2016 ;
- les charges financières qui découlent du budget d'investissement 2016.

Pour le reste, notamment le Service des eaux et celui des eaux usées, il a été tenu compte des dépenses effectives, en conformité aux règlements actuellement en vigueur, des spécificités et autres conventions qui n'ont pas encore été abrogées par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement.

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne variation représente l'effet qu'a la différence entre le budget 2017 et le budget 2016 sur les charges.

Le terme « millions » est abrégé « m^{ns} ».

Les augmentations de charges ou diminution de produits seront des nombres positifs. (+)

Les diminutions de charges ou augmentation de produits seront des nombres négatifs. (-)

01. ADMINISTRATION	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	2'912'920	2'832'420	+ 80'500	+ 2.76 %
Revenus en Fr.	1'262'830	1'224'800	- 38'030	+ 3.01 %
Excédent de charges en Fr.	1'650'090	1'607'620	+ 42'470	+ 2.57 %

0100 Commune, autorités votations

- Prévion de 2 tours de scrutin pour les élections communales, charge supplémentaire estimée de Fr. 11'400.-.

0111 Conseil communal

- Ajustement du crédit libre du conseil avec une augmentation de Fr. 12'000.-, (partenariat avec organisation du « Tropicana » et soutien à la construction de la patinoire d'Ajoie), ce montant s'ajoute au soutien des manifestations locales ponctuelles. La somme total de ce poste budgétaire représente 0.133 % des dépenses totales hors charges des services.
- Ajustement du poste budgétaire relatif aux charges sociales.

0115 Personnel administratif

- Masse salariale du personnel administratif en hausse de Fr. 17'400.- (+ 1.60%), variation induite par l'attribution d'une anuité, la prise en compte de jubilaires et la réattribution de 0.1 EPT pour la reprise des comptes du triage Rangiers-Sorne, cette charge étant compensée par des produits supplémentaires évalués à Fr. 10'000.-.
- Ajustement de la masse salariale relative aux apprentis de Fr. 8'500.-, 4 apprentis à partir d'août 2017.

130 Frais administratifs

- Augmentation due à la signature d'une police d'assurance pour la protection juridique, dont la prime annuelle se monte à Fr. 12'000.-.
- Augmentation de Fr. 10'000.-, attribuée au renouvellement du parc informatique, 4 postes de travail seront changés.
- Cette augmentation est compensée par la réduction des coûts des consommables ainsi que par une participation plus élevée des services communaux aux coûts de la maintenance informatique.

0135 Permis de construire et autorisations

- Ajustement des charges.

0140 Bâtiments administratifs

- Montant porté au budget pour l'aménagement et le déménagement des archives communales (reste à traiter Glovelier, Soulce et Undervelier).

02. TRAVAUX PUBLICS	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	1'908'300	1'912'950	- 4'650	- 0.24%
Revenus en Fr.	895'750	889'400	- 6'350	+ 0.71%
Excédent de charges en Fr.	1'012'550	1'023'550	- 11'000	- 1.09%

0200 Travaux publics

- Pas d'augmentation de la masse salariale vu départ à la retraite et nouvel engagement.
- Mise en place des mesures obligatoires pour la sécurité au travail et le matériel y relatif, budgétées à Fr. 11'500.-.

0202 Ouvrages collectifs

- Un prélèvement sur le fonds d'entretien des chemins AF de Fr. 11'500.- est prévu au budget pour équilibrer le compte.

0210 Diques et berges – Haute-Sorne

- Une attribution au fonds d'entretien des ouvrages de protection de Fr. 49'100.- est prévu au budget pour équilibrer le compte.

0230 Cadastre

- o Un prélèvement sur le fonds de la taxe cadastrale Fr. 4'000.- est prévu au budget pour équilibrer le compte.

03. POLICE ET PC	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	114'800	117'300	- 2'500	- 2.18 %
Revenus en Fr.	20'000	21'000	+ 1'000	+ 5.00 %
Excédent de charges en Fr.	94'800	96'300	- 1'500	- 1.58 %

0310 Police communale

- o Prise en considération des recettes des amendes d'ordre.

05. INSTRUCTION	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	9'934'540	9'927'100	+ 7'440	+ 0.07%
Revenus en Fr.	1'216'210	1'247'150	+ 30'940	- 2.54%
Excédent de charges en Fr.	8'718'330	8'679'950	+ 38'380	+ 0.44%

0510 Ecole primaire - fonctionnement

- o Les effectifs sont en diminution, d'où une diminution de la charge nette, malgré une augmentation de certains postes budgétaires.
- o Enveloppe globale, dont la gestion est assurée par la direction de l'école. Le montant alloué est de Fr. 410.- /élève/an (augmentation de Fr. 10.-/élève par rapport 2015).
- o Enveloppe globale pour le mobilier, (+ 24'900.-).
- o Camps de ski et camps verts, une somme de Fr. 250.- est allouée aux élèves de 7^e Harmos, à répartir pour les deux activités, la direction gère les dépenses.
- o Les frais relatifs aux patrouilleurs scolaires et assurances ne sont pas compris dans l'enveloppe.
- o Imputation interne des transports réalisés pour les activités liées à l'enseignement (déplacement à la piscine, courses ... etc.).

0511 à 0515 / 0571 à 0573 Complexes scolaires

- o Il n'est pas prévu d'augmentation significative des charges d'entretien des bâtiments.

0516 Equipe de conciergerie – frais globaux

- o La variation globale de la charge nette est de Fr. 2'100.-.
- o Répartition de la charge globale aux différents bâtiments.

0517 / 0518 / 0519 Transports scolaires

- o Les dépenses relatives à ces trois rubriques sont admises à part entière à la répartition des charges de l'enseignement.

0520 Ecole secondaire

- o Augmentation des charges budgétaires de l'ESHS de Fr. 5'000.-.

0590 Contributions

- o La participation aux traitements des enseignants est en augmentation par rapport au budget 2016, Fr. 18'000.- (+ 0.27%).
- o Adaptation des contributions aux sociétés locales + Fr. 13'000.- (+ 43,33 %).
- o Attribution d'un montant de Fr. 5'000.- à la commission culturelle pour l'organisation d'une manifestation relative au 5^{ème} anniversaire de la fusion.

06. AIDE SOCIALE	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	5'647'100	5'530'600	+116'500	+ 2.06%
Revenus en Fr.	1'148'400	1'184'000	+ 35'600	- 3.10%
Excédent de charges en Fr.	4'498'700	4'346'600	+ 152'100	+ 3.38%

0625 Participations à d'autres institutions

- o Dans le cadre du subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance, un nouveau mode de répartition des charges Etat-Commune est entré en vigueur au 1^{er} août 2016, et de nouveaux paramètres entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- o Le mode de répartition des charges Etat-Communes n'est plus basé sur les dépenses effectives, mais fait l'objet d'un subventionnement :
 - 7'715 francs par place octroyée
 - 94.50 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants de 0-2 ans
 - 47.25 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants de 2-4 ans
 - 6.30 francs par heure de garde pour les enfants de plus de 4 ans.
- o Le subventionnement se base donc essentiellement sur le taux d'occupation des unités d'accueil.

0650 Répartition des charges de l'action sociale

- o Augmentation de la participation aux charges cantonales de Fr. 138'000.- (+ 6.45%)

0660 AVS/AI/APG, Agence communale AVS

- o Augmentation de la participation aux charges cantonales de Fr. 13'800.- (+ 0.73 %)

0662 Service public de l'emploi

- o Participation supérieure de Fr. 16'300.- par rapport au budget 2016. (+ 8.32 %)
- o A noter que le budget cantonal ne prévoit pas d'alimentation du fonds cantonal en faveur des chômeurs en 2016.

664 Allocations de naissance et aide aux familles

- o Adaptation de l'allocation de naissance.
- o Adaptation de la dépense relative à la distribution de sacs taxés gratuits.

07. ECONOMIE PUBLIQUE	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	329'400	324'400	+ 5'000	+ 1.52 %
Revenus en Fr.	6'500	6'500	-	p.m. %
Excédent de charges en Fr.	322'900	317'900	+ 5'000	+ 1.55 %

0700 Foires, marchés, concours de bétail

- o Contribution à l'organisation des foires, selon décision du Conseil communal.

0710 Tourisme, manifestations locales

- o Statut quo de la contribution aux transports publics qui se monte à Fr. 175'000. Cette participation découle de la péréquation verticale entre Confédération – Cantons et Communes.

0740 Développement économique

- o Réduction du budget lié aux travaux pour l'obtention du label « Cité de l'Energie ».
- o Augmentation de Fr. 3'000.- de la part communale au syndicat de la ZAM.

08. FINANCES	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	2'197'900	2'115'400	+ 82'500	+ 3.75 %
Revenus en Fr.	497'990	536'700	+ 38'710	- 7.77 %
Excédent de charges en Fr.	1'699'910	1'578'700	+ 121'210	+ 7.13 %

0810 Intérêts des flottantes

- o Prise en considération de la charge financières liée aux intérêts des crédits de construction nécessaires au financement des investissements Fr. 36'750.-

0811 Intérêts des dettes

- o La charge des intérêts de la dette a été stabilisée à court terme, le travail de rééchelonnement de la dette continue afin d'apporter une stabilité à moyen terme (5-10 ans).
- o Cette répartition dans le temps vise à établir une charge financière « linéaire » et à apporter un équilibre entre charge des intérêts et remboursement de la dette.
- o Nous travaillons également à la diversification des prêteurs pour élargir le panel de nos partenaires financiers.
- o La projection des intérêts est calculée sur une dette consolidée de 39 m^{ns} (sans les prêts LIM, de 2.59 m^{ns}), calculée à un taux de 1.60 %, l'intérêt brut est donc de Fr. 624'000.-, après répartition de la charge d'intérêts aux services, Fr. 128'000.-, la charge nette supportée par le chapitre 8 est de Fr. 496'000.-.
- o Le taux d'intérêt de la dette pris en considération dans l'élaboration du budget 2017 est de 1,60% hors prêts LIM-CH/JU.

0820 Dépréciations

- o Les amortissements comptables ont été calculés, avec les règles arrêtés lors des boucléments précédents et représentent une somme de Fr. 830'000.-.
- o L'impact lié aux dépréciations comptables des investissements qui seront réalisés durant l'année 2017 ont été évalués à Fr. 184'000.- et ont été intégrés au budget.

0825 et ss Bâtiments communaux

- o Les charges relatives à l'entretien des bâtiments sont maintenues au niveau du budget 2016, ce qui permet d'assurer l'entretien courant des bâtiments.

0840 – 850 -855 -860 Produits financiers

- o Les produits financiers, notamment les locations, ont été adaptés de la manière suivante :
 - Fenatte 14 – réduction de la surface louée par EFEJ
 - Home – appartement de service – vente à la fondation du Home.

Services communaux autofinancés

- Les services communaux et leurs principes de gestion sont mentionnés à l'art. 7 du décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)
- Les budgets des services communaux ont été établis sur la base des charges effectives 2015 et de l'évolution des charges et produits 2016.
- Le service des canalisations et épuration ainsi que le service de l'eau de consommation font l'objet d'une comptabilisation spécifique vu qu'ils sont régis par les règlements en vigueur au 31 décembre 2012 dans chacune des communes.

11. SERVICE DES DECHETS	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	576'500	588'700	- 12'200	- 2.12 %
Revenus en Fr.	576'500	588'700	+ 12'200	+ 2.12 %
Prélèvement sur le fonds	-	-	-	-
Attribution au fonds	-	-	-	-
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

12. SERVICE DES INHUMATIONS	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	85'600	95'700	-10'100	- 11.80 %
Revenus en Fr.	32'400	5'000	- 27'400	+ 84.57 %
Prélèvement sur le fonds	-	-	-	-
Attribution au fonds	-	-	-	-
Excédent de charges en Fr.	53'200	90'700	- 37'500	- 70.49 %

Le nouveau règlement sur les inhumations entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Une part des charges relatives à l'entretien des cimetières est financée par le biais de l'impôt ordinaire.

13. SERVICE DU FEU	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	235'000	235'000	-	-
Revenus en Fr.	235'000	235'000	-	-
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

14. CANALISATION ET EPURATION	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	875'265	835'600	+ 39'665	+ 4.53 %
Revenus en Fr.	772'820	832'600	+ 59'780	- 7.74 %
Prélèvement sur le fonds	145'200	104'500	- 19'000	+ 28.03 %
Attribution au fonds	42'755	101'500	+ 40'400	- 137.40 %
Charge fin. des invest. 2017	26'400			
Attribution au fonds				
Prélèvement sur fonds	128'845	3'000	-	-

15. SERVICE DES EAUX	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Evolution
Charges en Fr.	966'105	883'600	+ 82'505	+ 8.54 %
Revenus en Fr.	969'600	1'013'100	+ 43'500	+ 4.49 %
Prélèvement sur le fonds	27'800	15'900	-11'900	+ 42.81 %
Attribution au fonds	31'295	145'400	- 114'105	- 364.61 %
Charge fin. des invest. 2017	97'890	-	-	-
Attribution au fonds	-	129'500	-	-
Prélèvement sur fonds	94'395	-	-	-

16. SERVICE ELECTRIQUE SOULCE	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	170'270	172'600	- 2'330	- 1.37 %
Revenus en Fr.	164'400	168'100	+ 3'700	- 2.25 %
Prélèvement sur le fonds	5'870	4'500	- 1'370	+ 23.34 %
Attribution au fonds	-	-	-	-

Charges non maîtrisées par la commune

Les rubriques suivantes sont des charges de compétence cantonale. La Commune y participe en fonction de la péréquation financière, qui prévoit une répartition des charges selon le critère de la population résidante de chaque localité jurassienne. Pour Haute-Sorne, le nombre d'habitants est de 6892 à fin 2014 (6'826 en 2013).

	2017	2016	2015	2014	
o Enseignement	6'693'000	6'675'000	6'620'000	6'605'000	↗
o Charges de l'AVS	1'911'300	1'897'500	1'850'000	1'819'000	↗
o Charges de l'action sociale	2'277'000	2'139'000	2'065'000	2'010'000	↗
o Charges de l'Office du chômage	212'300	196'000	191'000	208'400	↗
o Péréquation, charges commune-centre	211'500	223'000	216'000	212'000	↔
o Contribution aux transports publics	175'000	175'000	162'000	180'400	↔
Total des charges liées	11'480'100	11'305'500	11'104'000	11'034'800	
Soit une augmentation de charges	174'600	201'500	69'200	187'900	
Variation 2017 ↔ 2012, Fr. 10'555'000.-, différence		925'100	+ 8.76 %		

Le total des charges cantonales de l'enseignement à répartir est de 108.50 m^{ns} de francs (107.73 m^{ns} en 2016), ce budget comporte une augmentation de la charge globale de Fr. 772'000.-.

La part à charge des communes est de 63.5% à laquelle s'ajoutent Fr. 1'745'000, au titre des mesures OPTI-MA n° 125, mesure qui vise à l'effet neutre des mesures d'économie sur les communes jurassiennes.

La part à charge de la commune de Haute-Sorne représente Fr. 165'100.-.

Le budget des dépenses générales pour l'enseignement élaboré par l'Etat prévoit une diminution effective des charges depuis 2016, d'où une économie réelle estimée à Fr. 1'745'000.- pour l'année 2017. Ces économies **potentielles** sont mesurées sur la mise en application des mesures OPTI-MA 97, 98, 100, 101, 102 et 103.

Ce **potentiel** d'économie de Fr. 1'745'000.- est ajoutée à la part des dépenses générales à charge des communes jurassiennes dont la contribution augmente !

Cette charge supplémentaire, induite par le programme cantonal d'économies OPTI-MA, tient compte des effets financiers **prévisibles** dans la mise en œuvre de mesures OPTI-MA touchant au domaine de l'enseignement.

Le total des charges cantonales de l'action sociale à répartir est de 88.20 m^{ns} de francs (82.00 m^{ns} en 2016), 28% à charge des communes et 72% à charge du canton. La participation communale pour 2016 est de 2.28 mios de francs, soit une augmentation de Fr. 138'000.- (rubrique 0650.361.00).

La participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative se monte à 20.12 m^{ns} de Fr. (19.77 m^{ns} en 2015). La participation communale pour 2016 est de 1.91 m^{ns} de francs, soit une augmentation de Fr. 14'000.- (rubrique 0660.361.00). La répartition des charges est de 32.5% pour les communes et de 67,5% pour l'Etat.

Concernant les dépenses découlant de la loi cantonale sur les mesures en faveur des demandeurs d'emploi (LMDE) et les mesures de lutte contre le chômage (LACI) la facture globale pour le commune jurassienne est de 2.24 m^{ns} (2,052 m^{ns} en 2016), le montant porté au budget est Fr. 212'300.-, soit une augmentation de l'ordre de Fr. 6'300.-.

3. EXAMENS DES REVENUS

0135 Produits des émoluments des permis de construire

- o Adaptation des produits en fonction du budget 2015 et de la situation réelle constatée.

0170 Produits des émoluments

- o Adaptation des produits en fonction du budget 2015 et de la situation réelle constatée.

09 Fiscalité

Les revenus nets provenant des impôts (hors contribution de la péréquation et attribution du fonds de fusion) se montent à 15,62 m^{ns} de francs, soit 58.72 % du total des revenus (15.50 m^{ns} ou 57.50 % en 2016).

Les recettes concernant les personnes physiques (revenu et fortune), calculées avec la quotité de **2.10**, sont de 11.61 m^{ns} de francs, soit une augmentation de Fr. 290'000.-. L'impôt des personnes morales (bénéfice et capital) est de 1.06 m^{ns} de francs, ce chiffre ayant été ajusté par rapport aux montants effectifs 2016 et à une situation économique mitigée dans le secteur de l'horlogerie, cela représente une baisse de Fr. 20'000.- par rapport au budget 2016.

Pour les personnes physiques (PPH), il est important de rappeler que :

- La mesure OPTI-MA de suspendre la baisse linéaire annuelle de 1% des tarifs d'impôt est à nouveau activée pour la période 2016-2021.

La mesure OPTI-MA n° 125 liée à la compensation financière décidée dans le cadre de ce programme cantonal d'économies influence directement la répartition de la part cantonale de 18%. Ainsi c'est un montant de Fr. 1'738'000.- qui est porté en déduction avant répartition aux communes.

Cette mesure prive donc la commune de Haute-Sorne d'un montant d'environ Fr. 164'500.-.

Contributions et autres taxes

Les contributions se montent à 4.08 m^{ns} de francs, soit 15.35% du total des revenus. Il s'agit essentiellement de produits de ventes et des taxes communales (eau, eau usée, électricité, ordures, etc. ...) ainsi que les produits provenant de taxes diverses, émoluments et de la participation du personnel aux assurances sociales.

Autres revenus

Les autres revenus, pour 6.23 m^{ns}, proviennent du revenu des biens (0.55 m^{ns}), de subventions acquises (1.50 m^{ns}), de prélèvements sur fonds spéciaux (0.19 m^{ns}), d'imputations internes (1.60 m^{ns}), de dédommagements des collectivités publiques et parts à des recettes communales (0.60 m^{ns}), de la péréquation financière (1.79 m^{ns}).

Evolution de la contribution du fonds cantonal de péréquation :

Pour rappel, l'indice des ressources se calcule sur la base des données fiscales de l'ensemble des communes jurassiennes.

		Budget 2017	Budget 2016	Cptes 2015	Cptes 2014
	INDICE DES RESSOURCES	76.57	73.00	78.04	78.17
+	Contrib. fonds de péréquation	1'793'000	2'255'600	1'726'950	1'589'000
+	Comp. des pertes de péréquation	0	0	0	330'300
-	Contrib. aux charges de centre	211'500	223'000	216'000	212'000
=	Contribution nette	1'581'500	2'032'600	1'510'950	1'707'300

Charges et revenus par nature

		Budget 2017	Budget 2016	Cptes 2015
3.	CHARGES	27'259'350	26'994'770	28'375'067
30.	Charges de personnel	3'741'700	3'728'450	3'646'389
31.	Biens, services et marchandises	4'003'670	3'974'220	4'029'463
32.	Intérêts passifs	703'350	672'800	740'162
33.	Amortissements	2'082'400	1'932'600	3'230'697
34.	Parts et contributions sans affectation	291'500	293'000	415'363
35.	Dédommagements à des collectivités (enseignement ; ESHS ; chômage)	8'740'600	8'730'700	8'515'794
36.	Subventions accordées (Aide sociale, part AVS, dons, subventions)	5'939'700	5'793'400	5'932'243
38.	Attributions aux fonds et financements spéciaux	149'650	307'900	232'892
39.	Imputations internes	1'606'780	1'561'700	1'632'065
4.	REVENUS	26'614'570	26'972'850	29'004'660
40.	Impôts	15'627'000	15'508'800	16'311'687
42.	Revenus des biens	551'020	588'800	654'706
43.	Contributions	4'084'500	4'134'600	4'646'573
44.	Part à des recettes et contrib. sans affectations	2'523'000	2'935'600	2'786'798
45.	Dédommagements des collectivités publiques	527'450	568'950	472'140
46.	Subventions acquises	1'500'450	1'549'700	1'367'022
48.	Prélèvements sur les financements spéciaux	194'370	124'700	1'133'670
49.	Imputations internes	1'606'780	1'561'700	1'632'065
	Résultat	-644'780	-21'920	629'593

Récapitulation des charges et revenus de fonctionnement par fonction

Quotité d'impôt de 2.10		Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		27'259'350	26'614'570	26'264'400	25'661'550	28'375'067	29'004'660
1.	Autorités, administration générale	2'912'920	1'262'830	2'832'420	1'224'800	2'804'541	1'258'370
2.	Travaux publics	1'908'300	895'750	1'912'950	889'400	1'975'779	1'087'361
3.	Police, protection civile	114'800	20'000	117'300	21'000	102'876	12'131
5.	Instruction, Formation, culture, sports	9'934'540	1'216'210	9'927'100	1'247'150	9'704'036	1'188'681
6.	Aide sociale, santé publique	5'647'100	1'148'400	5'530'600	1'184'000	5'723'830	1'486'745
7.	Economie publique	329'400	6'500	324'400	6'500	331'758	20'056
8.	Finances	2'197'900	497'990	2'115'400	536'700	2'433'993	659'124
9.	Imposition	984'300	18'390'000	965'000	18'684'400	1'194'859	19'338'485
11.	Enlèvement des ordures	576'500	576'500	588'700	588'700	579'984	579'984
12.	Inhumations	85'600	32'400	95'700	5'000	92'670	-57'020
13.	Service du feu	235'000	235'000	235'000	235'000	244'009	244'009
14.	Canalisations et installations d'épuration	918'020	918'020	937'100	937'100	1'427'580	1'427'580
15.	Service des eaux	1'244'700	1'244'700	1'241'000	1'241'000	1'597'916	1'597'916
16.	Service électrique - Soulce	170'470	170'270	172'600	172'600	161'238	161'238
	Excédent de charges / produits		644'780		21'920	629'593	

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT / PROGRAMME DE LEGISLATURE / PLANIFICATION FINANCIERE

Budget d'investissement

En application du RO, les projets dépassant la compétence du Conseil Communal (fr. 75'000.-) sont soumis au Conseil Général, respectivement au corps électoral s'ils sont supérieurs à Fr. 1'000'000.-. La planification des travaux, leur préparation et leur réalisation prennent parfois plus de temps que prévu dans le programme d'investissements.

Les investissements 2017 sont estimés à 10,34 m^{ns} de dépenses pour 5,89 m^{ns} de recettes, soit un investissement net de **4,49 m^{ns}**.

Plusieurs projets d'envergure portés au budget 2017 verront leur réalisation s'effectuer sur plusieurs années, pour certains objets le corps électoral a accepté leur réalisation alors que d'autres projets devront être soumis à son approbation.

Ci-dessous, les projets dont les coûts de réalisation dépassent 1.00 m^{ns} de Fr., le tableau comporte uniquement les coûts bruts, il est tenu compte des produits escomptés dans le budget d'investissement.

Projets ayant été acceptés par le corps électoral :

N°	Objet	Coût total	Budget 2017	
02	Viabilisation « Longues-Royes Ouest » - Bassecourt	4.50 m ^{ns}	2.85 m ^{ns}	Réalisation des étapes 1, 2 et 3 de 5
15	Alimentation en eau du hameau de Sceut - raccordement au réseau SEF via St-Brais	1.12 m ^{ns}	0.92 m ^{ns}	En cours de réalisation
15	Conduite d'eau de secours Berlincourt-Bassecourt-Glovelier	1.47 m ^{ns}	1.47 m ^{ns}	Échéance de la promesse de subvention en 2017, une prolongation a déjà été obtenue.

Projets dont le crédit sera soumis au vote :

N°	Objet	Coût total	Budget 2017	
02	Eclairage public – remplacement des lampes actuelles par des lampes LED	1.20 m ^{ns}	0,60 m ^{ns}	1 ^{ère} phase en 2017 2 ^{ème} phase en 2018
05	Rénovation complexe scolaire – Bassecourt	3.25 m ⁿ	1.25 m ⁿ	1 ^{ère} étape en 2017 2 ^{ème} étape en 2018 pour 2,00 m ⁿ
14	PGEE – assainissement des canalisations d'eau usées, réalisation des priorités 0 et 1 – enveloppe globale	1.28 m ^{ns}	0.40 m ^{ns}	

Récapitulatif des charges et produits d'investissement par fonction

		Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		10'358'000	5'891'200	7'486'000	1'070'000	2'250'689	1'227'959
1.	Autorités, administration générale	50'000	-	200'000	-	18'143	-
2.	Travaux publics	5'239'400	4'311'100	4'701'000	1'070'000	590'737	948'222
3.	Police, protection civile	-	-	-	-	2'004	-
5.	Instruction, Formation, culture, sports	1'250'000	-	2'535'000	-	251'528	-
6.	Aide sociale, santé publique	-	-	-	-	-	-
7.	Economie publique	-	-	-	-	-	76'240
8.	Finances	530'000	258'500	50'000	-	46'287	175'413
9.	Imposition	-	-	-	-	-	-
11.	Enlèvement des ordures	-	-	-	-	33'148	-
12.	Inhumations	-	-	-	-	-	-
13.	Service du feu	-	-	-	-	-	-
14.	Canalisations et installations d'épuration	400'000	-	-	-	895'518	-
15.	Service des eaux	2'888'600	1'321'600	-	-	413'324	28'084
16.	Service électrique - Soulce	-	-	-	-	-	-
	Excédent de charges / produits		4'466'800		6'416'000		1'022'730

Programme de législature et planification financière

La planification financière est régulièrement mise à jour et le programme de législature également ceci en fonction des tendances et objectifs retenus pour l'établissement de la planification.

5. TAUX DE COUVERTURE DES SERVICES SOUMIS AU PRINCIPE D'EQUIVALENCE

0202 Ouvrages collectifs	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	62'802	82'989	90'986	51'000	54'500
Total des dépenses + amort. compl.	32'944	82'773	93'682	51'000	66'000
TAUX DE COUVERTURE	191%	100%	97%	100%	83%

210 Cours d'eau et travaux hydrauliques	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	137'256	142'129	209'080	204'000	209'500
Total des dépenses + amort. compl.	36'386	108'484	207'325	183'200	160'400
TAUX DE COUVERTURE	377%	131%	101%	111%	131%

0230 Cadastre - taxe cadastrale	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	80'931	81'516	84'398	81'000	84'000
Total des dépenses + amort. compl.	73'550	64'654	115'284	81'000	88'000
TAUX DE COUVERTURE	110%	126%	73%	100%	95%

1100 Enlèvement des Ordures	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	522'517	536'947	567'092	588'700	576'500
Total des dépenses + amort. compl.	583'440	634'923	579'984	588'700	576'500
TAUX DE COUVERTURE	90%	85%	98%	100%	100%

1200 Inhumations	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	25'818	80'904	-57'020	5'000	32'400
Total des dépenses + amort. compl.	78'400	82'135	92'670	95'700	85'600
TAUX DE COUVERTURE	33%	99%	0%	5%	38%

1300 Service d'Incendie et de Secours	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	254'346	245'568	244'009	235'000	235'000
Total des dépenses + amort. compl.	254'346	245'567	244'009	235'000	235'000
TAUX DE COUVERTURE	100%	100%	100%	100%	100%

1400 Canal. Install. d'épuration	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	796'523	893'024	852'746	832'600	772'820
Total des dépenses + amort. compl.	641'884	719'520	810'228	835'600	901'665
TAUX DE COUVERTURE	124%	124%	105%	100%	86%

1500 Service des eaux	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	927'467	1'166'139	907'243	1'013'100	969'600
Total des dépenses + amort. compl.	664'080	807'581	956'119	883'600	1'067'490
TAUX DE COUVERTURE	140%	144%	95%	115%	91%

1600 Service électrique de Soulce	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes	168'376	165'984	160'934	168'100	164'400
Total des dépenses + amort. compl.	140'949	205'280	161'238	172'600	170'270
TAUX DE COUVERTURE	119%	81%	100%	97%	97%

6. BUDGETS BOURGEOIS

a. Budget de la Bourgeoisie de Bassecourt

Le budget 2017, soumis pour approbation, présente un excédent de produits de Fr. 7'000.- pour un total de charges de Fr. 424'300.- et de recettes de FR. 431'300.-.

		Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		424'300	431'300	411'700	435'550	632'203	715'135
01.	Autorités, administration générale	47'300	-	46'700	-	43'460	-
07.	Economie publique	-	-	-	-	-	-
08.	Finances	170'550	224'850	152'300	222'850	134'050	260'442
18.	Exploitation forestière	206'450	206'450	212'700	212'700	454'693	454'693
	Excédent de produits	7'000		23'850		82'932	

Le budget 2017 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Bassecourt.

b. Budget de la Bourgeoisie de Courfaivre

Le budget 2017, soumis pour approbation, présente un excédent de charges de Fr. 34'350.- pour un total de charges de Fr. 277'300.- et de recettes de Fr. 242'850.-.

		Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		277'300	242'850	243'400	244'750	251'497	278'336
01.	Autorités, administration générale	41'000	600	39'500	600	39'770	683
02.	Travaux publics	-	-	-	-	-	-
07.	Economie publique	-	-	-	-	-	-
08.	Finances	133'500	139'450	101'200	141'450	102'157	168'083
18.	Exploitation forestière	102'800	102'800	102'700	102'700	109'570	109'570
	Excédent de produits		34'450	1'350	-	26'839	-

Le budget 2017 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Courfaivre.

c. Budget de la Bourgeoisie de Glovelier

Le budget 2017, soumis pour approbation, présente un excédent de charges de Fr 23'370.- pour un total de charges de Fr. 444'430.- et de recettes de Fr. 421'060.-.

		Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		444'430	421'060	442'080	394'260	334'134	384'059
01.	Autorités, administration générale	54'500	1'000	51'300	1'000	53'446	1'004
08.	Finances	240'080	270'210	243'330	245'810	202'948	305'316
18.	Exploitation forestière	149'850	149'850	147'450	147'450	77'739	77'739
	Excédent de charges	-	23'370	-	47'820	49'925	-

Le budget 2017 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Glovelier.

d. Budget de la Bourgeoisie de Soulce

Le budget 2017, soumis pour approbation, présente un excédent de charges de Fr. 7'950.- pour un total de charges de Fr 431'900.- et de recettes de Fr. 439'850.-.

		Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		431'900	439'850	441'000	409'800	414'957	512'781
01.	Autorités, administration générale	55'000	5'500	55'500	5'500	63'647	6'352
02.	Travaux publics	9'500		9'500	-	9'231	
08.	Finances	207'150	274'100	190'700	218'500	153'116	317'466
18.	Exploitation forestière	160'250	160'250	185'800	185'800	188'963	188'963
	Excédent de produits	7'950			31'200	97'824	

Le budget 2017 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Soulce.

7. PROPOSITIONS

Taxes communales - 2017

Taxes fixées par une loi cantonale

Désignation			TAXES 2017	TAXES 2016
Quotité d'impôts	Part Etat	Loi cantonale	2.85	2.85
Taxe d'exemption du service du feu	base impôt d'Etat, de Fr. 20.00 à Fr. 500.00 maxi.	Loi cantonale	5%	5%

Taxes fixées par le CC ratifiées par le CG lors de l'acceptation du budget

Désignation			TAXES 2017	TAXES 2016
Quotité d'impôts	Part Commune		2.10	2.10
Taxe immobilière	base valeur officielle		1.1 ‰	1.1 ‰
Taxe cadastrale	base valeur officielle		0.1 ‰	0.1 ‰
Taxe des chiens		01.01.2013	SFr. 80.00	SFr. 80.00
Taxe d'entretien ouvrages collectifs	surface en ha	01.01.2015	SFr. 25.00	SFr. 25.00
Pour les terrains compris dans les périmètres définis par le règlement				
Taxe des inhumations		01.01.2017	Annexe A-1	
Taxe des ordures	Tarif hors taxe Soumis TVA ; taux 8,00%	01.01.2015	Annexe A-3	
Service électrique de Soulce	Tarif hors taxe	Règlement SES	Annexe SES	
Tarif approuvé par Swissgrid				
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Bassecourt	par tête de bétail	SFr. 260.00	SFr. 260.00
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Courfaivre	par tête de bétail	SFr. 220.00	SFr. 220.00
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Soulce	Vaches, génisses	SFr. 240.00	SFr. 240.00
		Veaux	SFr. 120.00	SFr. 120.00
		Chevaux	SFr. 270.00	SFr. 270.00
Droit bourgeois	Bourgeoisie de Glovelier	Règlement sur la jouissance des pâturages	SFr. 30.00	SFr. 30.00
Les ayants-droit sont les bourgeois de et qui résident à Glovelier, ayant atteint la majorité.				

Taxes à fixer par le CG sur proposition du CC

Désignation			TAXES 2017	TAXES 2016
Taxe des digues et des berges	base valeur officielle	CG 28.10.2014	0.25‰	0.25‰

Règlements communaux à harmoniser

Désignation				
Eau de consommation (eau potable)	Tarifs hors taxe Soumis TVA ; Taux 2,50 %		Annexe A-2	
Taxe d'épuration des eaux	Tarifs hors taxe Soumis TVA ; taux 8,00%		Annexe A-2	
Taxe de raccordement nouvelle construction et/ou transformation	Tarifs hors taxe Soumis TVA ; taux 8,00%		Annexe A-2	
Taxe de séjour				

L'évaluation des recettes provenant des taxes n'ayant pas fait l'objet de révision de règlement ou découlant d'un nouveau règlement qui n'est pas encore entré en force, est projetée d'après le principe de l'appartenance territoriale et sur la base des différents règlements en vigueur dans chacune des anciennes commune (en application de l'article 8, alinéa 5, de la convention de fusion.)

8. CONCLUSIONS

Vous avez pris connaissance des différentes explications relatives aux chiffres contenus dans le budget 2017 de la commune de Haute-Sorne.

Il est important de relever quelques chiffres clés :

Libellé	Budget 2017	Budget 2016	+ est une augmentation des charges	Variation
Contribution aux charges liées	11'480'100	11'305'500	+ 174'600	+ 1.54 %
Charges nettes de fonctionnement	6'517'180	6'345'120	+ 172'060	+ 2.71 %
Charges nettes du service des inhumations	53'200	90'700	- 37'500	- 41.35 %
Contributions aux charges communes centre	211'500	223'000	- 11'500	- 5.16 %
Produits nets de la fiscalité	15'584'200	15'446'800	- 137'400	+ 0.89 %
Versement du fonds de péréquation	1'793'000	2'255'600	+ 462'600	- 20.51 %
Dissolution fonds de fusion 5 de 5	240'000	240'000	-	-
Résultat	- 644'780	- 21'920	+ 621'360	-

Les conclusions sont les suivantes :

- Le budget tel que présenté affiche un déficit de fr. 644'780.- ;
- Ce résultat tient compte des éléments nouveaux suivants qui expliquent la différence entre les prévisions budgétaires 2016 et 2017 :

1. Augmentation des versements aux charges liées	+	174'600
2. Ajustement des amortissements ordinaires	-	80'000
3. Amortissements suppl. liés aux invest. 2017	+	184'000
4. Intérêts crédits constr. liés aux invest. 2017	+	36'750
5. Diminution du versement de la péréquation	+	462'600
6. Augmentation des produits de la fiscalité	-	137'400

Ce qui induit une augmentation des charges de + 640'550

- Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les charges nettes de fonctionnement affichent une augmentation de Fr. 174'600.-, soit 1.54 % en regard du budget 2016. Cette augmentation contient, entre autre, les charges liées au financement des investissements 2017 pour Fr. 140'750.-, ainsi que toutes les variations positives ou négatives du compte général. Ces différents éléments indiquent que les charges structurelles sont contenues, certes elles évoluent en fonction des charges relatives aux investissements décidés, mais ne provoquent pas d'augmentation significative ;
- On constate également une légère progression des produits fiscaux (+ 0.89 %), par contre l'indice des ressources (calculé sur les rentrées fiscales 2015) ayant progressé de 3.57 points pour s'établir à 76.57 à pour effet direct une diminution du montant attribué pour 2017 au titre du versement du fonds de péréquation financière. Pour rappel un indice des ressources inférieur à 90 implique une dépendance par rapport à la péréquation cantonale dont les attributions varient en fonction des rentrées fiscales enregistrées par les communes jurassiennes.
- Nous notons avec satisfaction que les efforts consentis dans la gestion de la dette en cette période ou les taux sont favorables continuent de porter leurs fruits avec des intérêts passifs maîtrisés, mais également une gestion très rigoureuse des liquidités ;
- Du côté des revenus, nous sommes forcés de tirer les mêmes constatations que lors de l'élaboration du budget 2016, soit que les recettes liées à la fiscalité stagnent.
- Nous regrettons que les mesures OPTIMA pèsent de manière négative sur le résultat final. L'effet neutre pour les communes, promis lors des discussions, n'est à l'heure actuelle pas réalisé. Si cette situation devait durer, il est évident que nous devons demander des compensations financières afin que les effets négatifs ne grèvent durablement les finances communales.

Préavis et recommandations

La commission des finances et impôts a préavisé favorablement le budget lors de sa séance du 2 novembre 2016.

Lors de sa séance du 14 novembre 2016, le Conseil communal a également préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget 2017, tel que présenté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Jean-Bernard Vallat

le Secrétaire
Michel Guerdat

Bassecourt, le 21 novembre 2016

Annexes :

- Budget de fonctionnement 2017 – par classification administrative
- Budget de fonctionnement 2017 – récapitulation par fonction
- Budget de fonctionnement 2017 – par nature
- Budget d'investissement 2017 – par classification administrative
- Budget base – zéro – détail de la composition de certains postes budgétaires
- Annexe SES – Tarifs 2017 du Service électrique de Soulce
- Annexe A-2 – Taxes 2017 – eau de consommation et eaux usées
- Annexe A-3 – Base tarifaire taxe des déchets
- Annexe A-4 – Base tarifaire service des inhumations
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Bassecourt
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Bassecourt - récapitulation par fonction
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Courfaivre
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Courfaivre - récapitulation par fonction
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Glovelier
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Glovelier - récapitulation par fonction
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Soulce
- Budget de fonctionnement 2017 – Bourgeoisie de Soulce - récapitulation par fonction